

**DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION**

Document communiqué en application des articles L112-2, L520-1 et L512-2 du Code des assurances.

LE CABINET**COLONNES ASSURANCES**

Société à responsabilité limitée (SARL) au capital de 2.000€

Immatriculée au RCS de Bayonne sous le numéro 882 680 705

Enregistré auprès de l'ORIAS sous le numéro 20003145

OEV - 28/30 chemin de sablace 64100 Bayonne

Code NAF : 6622 Z

Assuré auprès de la compagnie AIG EUROPE SA en responsabilité civile professionnelle et garantie financière pour un montant de 115.000 € sous le numéro RD01263627Y conformément aux articles L.512-6, R.512-14 et A.512-4 du code des assurances.

STATUT LEGAUX

La société COLONNES ASSURANCES, représentée par son gérant Dimitri BIANCHI, est immatriculée à l'Organisme pour le Registre unique des Intermédiaires en Assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 20003145 (numéro vérifiable sur le site de l'ORIAS => www.orias.fr) au titre des activités réglementées suivantes :

- intermédiaire en assurances (IAS) – Courtier en assurance (COA) exerçant en application selon les articles L. 511-1 et R.511- 1 du code des assurances et à ce titre n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurances,
- l'activité IAS est réglementée par l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution (ACPR) sise 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr).

PARTENAIRES

La société COLONNES ASSURANCES pour répondre aux besoins de ses clients travaille avec plusieurs partenaires différents dont voici la liste ci-dessous :

- Assureurs :

NOM	TYPE D'ACCORD	REMUNERATION
AIG	Convention de partenariat	Commissions
ALBINGIA	Convention de partenariat	Commissions
AREAS	Convention de co-courtage	Commissions
AVIVA	Convention de partenariat	Commissions
AXERIA-IARD	Convention de partenariat	Commissions

COLONNES ASSURANCES - SARL au capital social de 2000 € dont le siège social est situé OEV 28/30 chemin de sablace 64100 Bayonne et inscrite au RCS de BAYONNE sous le numéro 882680705, agit en tant qu'intermédiaire d'assurances, enregistré auprès de l'ORIAS sous le numéro 20003145.



CAMACTE-IARD	Convention de partenariat	Commissions
CFDP	Convention de partenariat	Commissions
CNP ASSURANCES	Convention de partenariat	Commissions
ERGO FRANCE	Convention de partenariat	Commissions
GAN EUROCOURTAGE	Convention de partenariat	Commissions
GROUPAMA PJ	Convention de partenariat	Commissions
HELVETIA	Convention de partenariat	Commissions
MALAKOFF MEDERIC	Convention de partenariat	Commissions
METLIFE	Convention de partenariat	Commissions
MUTUELLE Mieux-Etre	Convention de partenariat	Commissions
SADA ASSURANCES	Convention de partenariat	Commissions
SWISS LIFE	Convention de partenariat	Commissions

➤ Courtiers grossistes :

NOM	TYPE D'ACCORD	REMUNERATION
ACPS	Convention de partenariat	Commissions
ADD VALUE	Convention de co-courtage	Commissions
ALPTIS	Convention de partenariat	Commissions
APIVIA	Convention de partenariat	Commissions
APRIL	Convention de partenariat	Commissions
AVANTAGE FRANCHISE	Convention de partenariat	Commissions
AXRE	Convention de partenariat	Commissions
CARMINE	Convention de partenariat	Commissions
CEGEMA	Convention de partenariat	Commissions
CF DISTRIBUTION	Convention de partenariat	Commissions
ENTORIA ASSURANCES	Convention de partenariat	Commissions
NETVOX	Convention de partenariat	Commissions
IZEHO	Convention de partenariat	Commissions
LEADER SOUSCRIPTION	Convention de partenariat	Commissions
MODULASSUR	Convention de partenariat	Commissions
NETVOX	Convention de partenariat	Commissions
NOVELIA	Convention de partenariat	Commissions
REPAM	Convention de partenariat	Commissions
SOLLY AZAR	Convention de partenariat	Commissions
SPVIE	Convention de partenariat	Commissions
TETRIS	Convention de partenariat	Commissions
UBY	Convention de partenariat	Commissions
ZEPHIR	Convention de partenariat	Commissions

Cette liste est susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution des partenariats du cabinet.

Le cabinet Colonne Assurances ne détient aucune participation directe ou indirecte dans le capital social d'un établissement promoteur de produits et services d'assurances. Également aucun établissement promoteur de produits d'assurances ne détient de participation directe ou indirecte dans le capital social de Colonne Assurances.

**MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU CABINET**

Le client est informé que le cabinet COLONNES ASSURANCES, en complément des commissions versée par les partenaires, applique divers frais pour la mise en place et la gestion du (des) contrat(s) selon la grille suivante :

Frais de recherche et mise en place du contrat	À partir de 90 €
Frais d'avenant	À partir de 25 €
Frais d'avenant administratif*	10 €
Frais de renouvellement*	20 €
Demande de duplicata*	15 € / par duplicata
Traitement manuel d'un paiement par chèque	10 €
Remise en vigueur d'un contrat suspendu ou résilié	50 €
Audit – rapport de visite de risque – intervention non liée directement à un contrat d'assurance*	150 € / heure
Saisine du bureau central de tarification (BCT)*	900 €

Explications des frais avec une * :

- Les frais d'avenant administratif sont appliqués lorsque le changement ne modifie pas la nature du risque (changement de RIB, adresse postale, ...)
- Les frais de renouvellement sont appliqués à chaque renouvellement de la police puisque cela génère l'envoi de l'attestation ainsi que des échéanciers de l'année à venir.
- Les frais de demande de duplicata sont appliqués uniquement lorsque le cabinet a préalablement envoyé l'original de ses documents que le client doit conserver toute la durée du contrat.
- Les frais pour audit – rapport de visite de risque – intervention non liée à une police d'assurance (ou pour les visites de risques si la conclusion du contrat n'aboutit pas, le cabinet se réserve le droit de facturer le client pour le temps passé et le déplacement) sont facturés à l'heure puisque le travail est variable en fonction du dossier ou de la demande.
- Les frais de saisine du BCT sont en complément des frais de mise en place de la police trouvée

Cette grille tarifaire est susceptible d'évoluer chaque année.

CONTACTER LE CABINET COLONNES ASSURANCES

Le cabinet est joignable par les moyens suivants :

- courrier : OEV-28/30 Chemin de Sabalce 64100 Bayonne,
- courriel : contact@colannes-assurances.com,
- téléphone : 05 35 65 52 40

Le client bénéficie d'une ligne directe avec le service en charge de son dossier.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Selon la recommandation de l'ACPR 2016-R-02 du 14 novembre 2016.

Modalité pour saisir l'entreprise :

Pour toute réclamation, le service du cabinet COLONNES ASSURANCES peut être contacté selon les modalités suivantes :

COLONNES ASSURANCES - SARL au capital social de 2000 € dont le siège social est situé OEV 28/30 chemin de sabalce 64100 Bayonne et inscrite au RCS de BAYONNE sous le numéro 882680705, agit en tant qu'intermédiaire d'assurances, enregistré auprès de l'ORIAS sous le numéro 20003145.



- courrier :
 - COLONNES ASSURANCES
 - Service réclamation
 - OEV – 28/30 Chemin de Sabalce 64100 Bayonne,
- courriel : contact@colongnes-assurances.com.

Modalité de traitement des réclamations :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réclamation pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apporté au client dans ce délai ,
- deux mois maximum entre la date de réception des éléments de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstance particulières dûment justifiées,
- le traitement d'une réclamation est sans frais.

Modalités de saisines d'un médiateur compétent :

- la médiation de l'Assurance :
 - Par courrier : TSA 50110 – 75441 Paris Cedex 09,
 - Par internet : www.mediation-assurance.org/saisir+le+mediateur.
- l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) :
 - Par courrier : 4 place de Budapest CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09,
 - Par internet : www.acpr.banque-france.fr.

MOYENS DE COMMUNICATION

Le cabinet COLONNES ASSURANCES pourra utiliser différents modes de communication avec son client :

- le téléphone,
- courriel,
- courrier,
- en présentiel chez le client,
- visioconférence,
- au bureau de COLONNES ASSURANCES,
- tout autre moyen qui sera convenu avec le client.

POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

En France, les données personnelles sont protégées par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, la loi n°2004-801 du 6 août 2004, l'article 226-13 du Code pénal, la Directive Européenne du 24 octobre 1995 ainsi que par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016.

Collecte des données client :

Les données sont collectées et traitées de manière loyale et licite pour des finalités déterminées, explicites et légitimes. Seules les données qui sont utiles au cabinet COLONNES ASSURANCES sont collectées.

COLONNES ASSURANCES - SARL au capital social de 2000 € dont le siège social est situé OEV 28/30 chemin de sabalce 64100 Bayonne et inscrite au RCS de BAYONNE sous le numéro 882680705, agit en tant qu'intermédiaire d'assurances, enregistré auprès de l'ORIAS sous le numéro 20003145.



Les données personnelles sont utilisées uniquement dans le cadre suivant :

- prospection commerciale,
- phase précontractuelle et contractuelle,
- gestion du contrat en cours de validité,
- dans le respect de la réglementation en vigueur,
- avec le consentement à l'utilisation des données par le client,
- gestion des réclamations,
- lutte contre la fraude et la mise en place d'action de prévention.

La présente politique de traitement des données personnelles informe le client de la manière dont le cabinet COLONGNES ASSURANCES recueille et traite par la suite les données personnelles des clients.

Cette politique de traitement des données personnelles est susceptible d'être modifiée ou complétée à tout moment par le cabinet Colongnes Assurances, notamment en vue de se conformer à l'évolution législative, réglementaire, jurisprudentielle ou technologique. Dans un tel cas, la date de mise à jour sera clairement identifiée en tête de la présente politique.

Responsable du traitement des données personnelles :

Le responsable du traitement des données du cabinet COLONGNES ASSURANCES est Mr Dimitri BIANCHI, gérant du cabinet.

Quelles sont les données collectées et dans quel but ?

1 – Données collectées :

- état civil (Carte d'identité ou passeport, carte de séjour...),
- informations nécessaires à l'établissement de la phase précontractuelle / contractuelle,
- juridique,
- coordonnées du client (téléphone, adresse postale, courriel),
- bancaire.

2 – Dans le but de la relation commerciale avec le cabinet COLONGNES ASSURANCES.

Pour quelles finalités les données sont-elles utilisées ?

Le traitement des données a pour finalité l'exercice de l'intermédiation en assurances. Les données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable du traitement). Concernant les proches des clients, le cabinet Colongnes Assurances leur demande de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Durée limite de conservation des données :

Les données personnelles possédées par le cabinet COLONGNES ASSURANCES ne serviront qu'au titre de la prestation fournie ainsi qu'en application de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment et au financement du terrorisme et la réglementation générale de protection des données.

Les données personnelles collectées du client et ses proches, seront conservées selon les modalités suivantes :

- identité des clients habituels et occasionnels :
 - 5 ans en archivage intermédiaire, à compter de la clôture des comptes,
- opération réalisées et leurs caractéristiques documentées :
 - 5 ans en archivage intermédiaire, à compter de leur exécution,
- résiliation suite à sinistre :
 - 5 ans en archivage intermédiaire,
- résiliations autre (non-paiement de primes, déclaration inexacte, résiliation par l'assuré) :
 - 2 ans en archivage intermédiaire,



- pendant la durée d'exécution du contrat :
 - ∞ en archivage intermédiaire courant pendant toute la durée du contrat,
- à compter de la fin du contrat :
 - 10 ans en archivage intermédiaire,
- à compter du terme du contrat :
 - 10 ans en archivage intermédiaire,
- demande de souscription n'ayant pas abouti à la conclusion du contrat :
 - 10 ans en archivage intermédiaire pour l'identité du souscripteur et la date de refus, les autres données sont supprimées
- déclaration de sinistres et justificatifs de remboursements :
 - 5 ans à compter du terme du contrat

Personnes ayant accès aux données personnelles :

Les données personnelles sont destinées au cabinet COLONNES ASSURANCES et son personnel, aux compagnies d'assurances, prestataires intermédiaires, sous-traitants, toujours dans le but exclusif de traiter vos opérations dans la cadre de l'intermédiation en assurances.

Procédures mises en œuvre pour protéger vos données :

Les informations contenues sur ce document d'entrée en relation ainsi que sur l'ensemble des documents réglementaires et contractuels transmis (questionnaire client, mandats, formulaires des compagnies d'assurances et des prestataires intermédiaires, des sous-traitant) sont enregistrés dans un espace informatisé sécurisé (mot de passe, cryptage, système anti-virus).

Droits relatifs aux données personnelles :

Conformément à la loi informatique et libertés, le client peut exercer son droit d'accès, de rectification, de limitation, suppression, d'opposition aux données en contactant Mr Dimitri BIANCHI, responsable du traitement des données personnelles par :

- courrier : COLONNES ASSURANCES – OEV 28/30 chemin de sabalce 64100 Bayonne,
- courriel : contact@colongnes-assurances.com.

Le client peut demander la portabilité de ses données personnelles fournies par ses soins et traitées sur la base de son consentement ou l'exécution d'un contrat.

Le client dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et Liberté (CNIL) sur le site : www.cnil.fr



DATE ET SIGNATURE

CLIENT	COLONNES ASSURANCES
<p>Je soussigné.e,</p> <p>reconnais avoir reçu et lu le document d'entrée en relation du cabinet COLONNES ASSURANCES.</p> <p>Fait à BAYONNE Date : 04/02/2021 En double exemplaire dont un m'a été remis.</p> <p>Signature :</p>	<p>Le courtier</p> <p>M. Dimitri BIANCHI</p> <p>Fait à BAYONNE Date : 04/02/2021</p> <p>Signature :</p>